



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 7 juin 2023 à 9 h 04 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse France Bélisle.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, Martin Bisson attachés politiques et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Steven Boivin, conseiller, district électoral d'Aylmer, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2023-467

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES ROULEAU, MONTMARTRE ET BISSON - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL-WRIGHT ET DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - STEVE MORAN ET JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Rouleau, Montmartre et Bisson, dossier RS-22-232, comme illustrées aux plans numéro CRO-22-475 (1/2 et 2/2) daté du 5 mai 2023, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit:

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rouleau		Entièrement du rond-point à l'extrémité ouest de la rue	En tout temps
Rouleau	Nord	De la rue Montmartre, sur une distance de 20 m vers l'ouest	En tout temps
Montmartre	Est	De la rue Rouleau à la rue Bisson	En tout temps
Montmartre	Est	De la rue Bisson à la rue Amherst	De décembre à mars
Montmartre	Ouest	De la rue Rouleau, sur une distance de 10 m vers le nord	En tout temps
Montmartre	Ouest	De la rue Bisson, sur une distance de 15 m vers le sud	En tout temps

Montmartre	Ouest	De la rue Bisson, sur une distance de 13 m vers le nord	En tout temps
Bisson	Sud	De la rue Montmartre à la rue Durocher	En tout temps
Bisson	Nord	De la rue Montmartre, sur une distance de 15 m vers l'ouest	En tout temps
Bisson	Nord	Du boulevard Moussette, sur une distance de 19 m vers l'est	En tout temps
Bisson	Nord	Du boulevard Moussette sur une distance de 81 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera installée par l'entrepreneur responsable des travaux sur ces rues.

Adoptée

CE-2023-468

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - FIRME SNC LAVALIN INC. - POUR LA PROLONGATION DE CHANTIER DE TROIS MOIS, LES MODIFICATIONS À LA SUITE AU RETRAIT DES TRAVAUX DU SECTEUR NORD DU 2^E ÉTAGE ET L'ANALYSE DES CRÉDITS RECEVABLES (ATELIERS MUNICIPAUX DE HULL) - SERVICES PROFESSIONNELS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-794 du 13 septembre 2017, mandatait la firme SNC-Lavalin inc. pour les services professionnels d'ingénieurs mécanique-électrique pour le projet de réaménagement du 2^e étage du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull) au montant de 62 661,38 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité par sa résolution numéro CE-2019-87 du 20 février 2019 entérinait l'indexation des honoraires professionnels au montant de 7 348,05 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité par sa résolution numéro CE-2020-172 du 18 mars 2020 entérinait l'indexation des honoraires professionnels au montant de 27 446,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité par sa résolution numéro CE-2020-513 du 22 juillet 2020 entérinait l'indexation des honoraires professionnels au montant de 12 956,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité par sa résolution numéro CE-2022-787 du 5 octobre 2022 entérinait l'indexation des honoraires professionnels au montant de 103 345,28 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin inc. a soumis à la Ville de Gatineau un montant de 72 908,52 \$ incluant les taxes, pour les modifications requises au contrat pour la prolongation de chantier de trois mois, les modifications requises pour la distribution CVAC ainsi que les modifications électriques et de plomberie à la suite du retrait des travaux du secteur nord du 2^e étage, les coordinations additionnelles reliées aux conditions de site et à l'analyse des crédits recevables;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 10 % du contrat approuvé dans le présent cas;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures et des projets a évalué la demande de coût et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement au montant de 72 908,52 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, au mandat professionnel de la firme SNC-Lavalin inc., dans le cadre du projet de réaménagement du Service des infrastructures et des projets, du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull).

Cet ajustement porte le montant du contrat à 286 666,72 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30903-005-67303	66 575,20 \$	Travaux de réfection dans certains bâtiments municipaux - 15-2010 100 - Edmonton
04-13493	3 170,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 162,70 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-469

SOUSSION 2022 SP 170A - RÉFECTION ROUTIÈRE DE LA MONTÉE PAIEMENT DU BOULEVARD MALONEY AU BOULEVARD GRÉBER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection routière de la Montée Paiement, entre les boulevards Maloney et Gréber, sur une longueur approximative de 2,2 kilomètres, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 3 548 777,19 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1^{er} mai 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;
- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Eurovia Québec Construction inc. de réaliser des travaux du 12 juin au 28 octobre 2023, hors des heures permises.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30908-006-67304	3 240 506,59 \$	Divers travaux de réfection du réseau routier - 21-3041 montée Paiement – Graveline - Davidson
04-13493	154 328,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	153 942,39 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30908-006		1 410 000 \$	Divers travaux de réfection du réseau routier - 21-3041 montée Paiement: Graveline/Davidson
06-30908-800	1 410 000 \$		Divers travaux de réfection du réseau routier - Année 2023-2025 (24m\$)

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-470

SOUSSION 2022 SP 058 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION ROUTIÈRE DU BOULEVARD DE LUCERNE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Les services EXP inc., 920, boulevard Saint-Joseph, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1S9, pour les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services de surveillance durant la construction pour le projet de « Réfection routière du boulevard de Lucerne », entre le chemin Vanier et l'avenue Frank-Robinson pour un montant total de 666 761,88 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 avril 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme Les services EXP inc. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au MELCCFP, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Réfection routière du boulevard de Lucerne », entre le chemin Vanier et l'avenue Frank-Robinson;

- autorise la firme Les services EXP inc. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation, requises pour le projet de « Réfection routière du boulevard de Lucerne », entre le chemin Vanier et l'avenue Frank-Robinson;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au MELCCFP et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées pour le projet de « Réfection routière du boulevard de Lucerne », entre le chemin Vanier et l'avenue Frank-Robinson.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30912-105-67305	608 842,47 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 19-3080 HP - Boulevard Lucerne
04-13493	28 995,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	28 923,46 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-471

SOUSSION 2023 SP 026 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION ROUTIÈRE DU BOULEVARD MONT-BLEU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CITEK, s.e.n.c., 99, rue Crémazie, unité 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Réfection routière du boulevard Mont-Bleu » dans le secteur de Hull pour un montant total de 495 696,32 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 avril 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30912-108-67306	452 636,81 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 20-3084 HP Mont-Bleu - Saint-Joseph à des Groseillers
04-13493	21 556,70 \$	TPS à recevoir ristournes
04-13593	21 502,81 \$	TVQ à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-472

SOUSSION 2022 SP 149 - RÉFECTION DU BOULEVARD MALONEY EST, ENTRE LA PROMENADE DU LAC BEAUCHAMP ET LA RUE DUPUIS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour la réfection de la chaussée du boulevard Maloney Est, entre la promenade du Lac-Beauchamp et la rue Dupuis, sur une longueur approximative de 1 340 m ainsi que l'ajout d'un trottoir au nord du boulevard Maloney Est, entre la rue Achbar et la promenade du Lac-Beauchamp, sur une longueur approximative de 460 m, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 9 726 304,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 mai 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;
- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville afin d'autoriser Eurovia Québec Construction inc. à réaliser des travaux de réfection de chaussée du lundi au dimanche de 21 h à 7 h ainsi que de jour les dimanches.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-23022-001-67307	8 361 548,72 \$	ING-21-006 Reprioriser Notre-Dame - Réfection routière boulevard Maloney Est (lac Beauchamp à rue Dupuis) - Pavage
18-23022-002-67308	147 560,69 \$	ING-21-006 Reprioriser Notre-Dame - Réfection routière boulevard Maloney Est (lac Beauchamp à rue Dupuis) - Aqueduc
18-23022-003-67309	372 303,21 \$	ING-21-006 Reprioriser Notre-Dame - Réfection routière boulevard Maloney Est (lac Beauchamp à rue Dupuis) - Égouts
04-13493	422 974,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	421 917,34 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-473

SOUSSION 2023 SP 141 - FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS D'ENTREPOSAGE ET D'APPROVISIONNEMENT EN OXYGÈNE LIQUIDE (LOX) POUR LES USINES D'EAU POTABLE DE HULL ET DE BUCKINGHAM - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Air Products Canada Ltd, 2233, Argentia Road, suite 203, Mississauga, Ontario, L5N 2X7, pour la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service des équipements d'entreposage et d'approvisionnement en oxygène liquide (LOX) pour l'usine d'eau potable de Hull pour une période de cinq années, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 563 848,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 avril 2023, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour la section 1.

Les prix unitaires de l'oxygène en vrac seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix de vente de l'énergie électrique tiré des prix de l'industrie par Statistique Canada ainsi que sur l'indice de prix de transport pour la province de Québec préparé par Statistiques Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

- 02-41213-636, Hull usine d'eau potable - produits chimiques;
- 02-41213-513, Hull usine d'eau potable - location d'équipements.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2024 à 2028 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-474

SOUSSION 2023 SP 146 - FOURNITURE, LIVRAISON ET PLANTATION D'ARBRES - SERVICE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau mène le projet de verdissement de l'île de Hull qui nécessite la plantation d'environ mille arbres, dont plusieurs centaines seront effectuées en 2023.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la Ville de Gatineau a lancé un appel d'offres pour la fourniture, la livraison et la plantation de 214 arbres.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. est la seule soumission conforme reçue et que le Service de la transition écologique la considère représentative du marché :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc., 410, route 104, Mont-Saint-Grégoire, Québec, J0J 1K0, pour la fourniture, livraison et plantation d'arbres pour un montant de 134 252,17 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission, déposés le 14 avril 2023, et ce, comme étant la seule soumission conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT TAXES INCLUSES	DESCRIPTION
02-71435-628	134 252,17 \$	Projet de verdissement de l'île de Hull - Produits d'horticulture

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-475

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE - 22 AU 25 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE les festivités de la Fête nationale auront lieu sur et à proximité de la zone piétonne de la rue Laval, du 22 au 25 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la circulation automobile est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et d'assurer la fluidité des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2023-43 du 17 janvier 2023 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les modifications à la circulation automobile dans le cadre des spectacles pour la Fête nationale du 22 au 25 juin 2023, à savoir :

- Interdiction de la circulation automobile sauf pour les résidents et les usagers des stationnements Dubé de la rue Wellington sur les rues suivantes :
 - la rue Laval entre la promenade du Portage et la rue Wellington;
 - la rue Wellington entre la rue Leduc et la rue Laval.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Le Service des travaux publics (Division de la voirie) est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu'indiqué au plan de signalisation produit par la Division de la circulation et de la sécurité routière du Service des infrastructures.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-476

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 22 AU 25 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre du Festival L'Outaouais en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de certaines rues et avenues dans le secteur du parc des Cèdres est inférieure à la moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2023-43 du 17 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre du Festival L'Outaouais en fête pour la période du 22 au 25 juin 2023, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Raoul-Roy, entre les rues Brook et Arthur-Croteau;
- Les rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy;
- La rue Xavier, entre les rues McDougall et Arthur-Croteau;
- La rue Xavier, entre l'adresse 20 et 30 inclusivement;
- La rue Harvey, entre les rues Metclafe et John;
- La rue Front, entre la rue Principale et l'entrée du 2, rue Front;
- Rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Front.

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- Rue Metcalfe, entre la rue Harvey et son extrémité nord, côté pair / Est;
- Rue Raoul-Roy, entre son extrémité sud et la rue Brook, côté pair / Est;
- Rue John, entre la rue Cathcart et son extrémité nord, côté pair / Est;
- Rue Harvey, entre les rues Front et John, côté impair / Nord;
- Rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair / Nord;
- Rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection Ouest), côté impair / Ouest;
- Rue Douglas, entre les rues John et Raoul-Roy, côté pair / Sud;
- Rue Prince-de-Galles, côté impair / Est;
- Rue Xavier, entre l'adresse 2 et 20 (côté ouest) plus entre l'adresse 32 (côté est) et la rue Arthur-Croteau;
- Rue Roméo-Gendron, entre le chemin Eardley et la rue Front, côté impair / Nord;
- Rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et Xavier, côté impair / Nord;
- Rue Beulac, entre les rues Xavier et Lattion, côté impair / Nord;
- Rue Patrimoine, entre les rues Frank-Robinson et Wychwood, côté impair / Nord.

Stationnement permis en tout temps sur la rue suivante :

- Rue Raoul-Roy, entre la rue Brook et l'usine de filtration, côté impair / Ouest;
- Rue McDougall, entre les rues Xavier et Raoul-Roy, côté pair/Sud.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Division de la circulation et de la sécurité routière, de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures et des projets.

Le tout selon le plan numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;

- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-477

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 19 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 21 LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 20 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 20

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 21, la liste des réquisitions numéro 20, ainsi que la liste des embauches numéro 20 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	13 963.50 \$	22 au 26 mai 2023
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	453 302.63 \$	22 au 26 mai 2023
Liste des réquisitions numéro 20	Pièces de comptes à payer	4 282.02 \$	22 au 26 mai 2023
Liste des embauches numéro 20	Embauche du personnel temporaire	850 520.40 \$	14 au 20 mai 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-478

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRAIDE OUTAOUAIS - 74, BOULEVARD MONTCLAIR - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centraide Outaouais a obtenu, le 1^{er} janvier 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncière reconduite le 18 octobre 2013, pour l'immeuble situé au 74, boulevard Montclair;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centraide Outaouais a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 74, boulevard Montclair;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Centraide Outaouais pour l'immeuble situé au 74, boulevard Montclair.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2023-479

VENTE POUR TAXES 2023 - RETRAIT DES PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil du 21 mars 2023 a pris connaissance de la liste, préparée par le trésorier, des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité doit obligatoirement signifier le propriétaire avant de procéder à la vente de sa propriété;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier certains propriétaires ou que d'autres procédures sont en cours rendant impossible la vente des immeubles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles suivants de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières :

- 6542-80-7862
- 6736-05-5313
- 6736-05-5226
- 6745-20-7152
- 7839-81-4840
- 6434-47-3234
- 6136-65-7015 001 0160
- 5528-94-1592
- 5633-59-8301
- 5531-37-5955
- 5627-77-9974
- 6034-23-8079
- 5627-14-3346
- 5627-14-5703
- 7138-80-4360
- 6738-21-2434
- 7137-88-0285
- 7540-96-5190
- 8945-17-6067
- 7941-27-4353
- 6639-23-7471 342

Adoptée

CE-2023-480

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 816-3-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 816-2017 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU COMITÉ EXÉCUTIF À CERTAINS FONCTIONNAIRES Y INCLUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT D'AUGMENTER LES DÉPENSES AUTORISÉES

AVIS DE MOTION est donné par le président, monsieur Daniel Champagne qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance du comité exécutif, l'adoption du Règlement numéro 816-3-2023 modifiant le règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau dans le but d'augmenter les dépenses autorisées.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il dépose à la présente séance, le projet de règlement numéro 816-3-2023.

CE-2023-481

REJET - SOUMISSION 2023 SP 012 - CONVERSION D'ENREGISTREURS DE DÉBORDEMENTS D'EAUX USÉES 2G EN MBIOT - OUVRAGES DE SURVERSES EN RÉSEAU - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable a lancé, le 24 février 2023, un appel d'offres public pour la conversion d'enregistreurs de débordements d'eaux usées 2G en NBIOT pour le Service de l'eau et des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis dépassent les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2023 SP 012 et autorise le Service de l'approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2023-482

SOUMISSION 2022 SP 484 - SERVICE DE GESTION DE RECONNAISSANCE POUR LES EMPLOYÉS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9427-8132 Québec inc./ Reconnaissance Outgo, 236-410, rue Saint-Nicolas, Montréal, Québec, H2Y 2P5, pour le service de gestion d'un programme de reconnaissance pour les employés incluant l'option d'ajout de carte de souhait au besoin, pour un montant approximatif de 192 704,04 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 avril 2023, cette dernière ayant déposée la seule soumission reçue et conforme et ayant réussi le banc d'essai.

Le contrat sera valide pour trois ans à compter de l'adjudication avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année. Si le contrat est renouvelé, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2024 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19520-555-67310	39 173,21 \$	Apprentissage, développement et formation continue entretien - Logiciels
04-13493	1 865,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 860,95 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-483

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE - STATIONNEMENT DU THÉÂTRE DE L'ÎLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement dans le stationnement du Théâtre de l'Île, dossier RS-20-201, comme illustré au plan numéro CRO-21-041 du 1^{er} mars 2023, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Stationnement du Théâtre de l'Île	Une case située à l'extrémité nord-ouest du stationnement	En tout temps Excepté véhicule Communauto

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

L'organisme Communauto est responsable de fournir à la Ville la signalisation nécessaire.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-21-041 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-484

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES LOUIS-ROY ET DE FRONSAC - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Louis-Roy et de Fronsac, dossier RS-21-292, comme illustré au plan numéro CRO-21-553 du 13 décembre 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Louis-Roy	Nord	Au complet	En tout temps
De Fronsac	Ouest	De la rue Louis-Roy, sur une distance de 14 mètres vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-21-553 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-485

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR PASCAL BETIT À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CONTREMAÎTRE AUX USINES - MODERNISATION, DU SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES D'UNE DURÉE DE TROIS ANS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 364 594 \$ accordée à ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre de contremaître aux usines - Modernisation, du Service de l'eau et des matières résiduelles, pour une durée de trois ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Pascal Betit à un surcroît de travail à titre de contremaître aux usines - Modernisation, du Service de l'eau et des matières résiduelles, pour une durée de trois ans.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-486

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR CARL FOURNIER-POIRIER À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CHEF À LA PRÉVENTION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE JUSQU'AU 30 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 85 073 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de chef à la prévention, du Service de sécurité incendie jusqu'au 30 avril 2024 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de ce surcroît de travail temporaire de monsieur Carl Fournier-Poirier à titre de chef à la prévention, du Service de sécurité incendie jusqu'au 30 avril 2024.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juin 2023.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Président
Comité exécutif

M^c VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif